

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MARDI 17 DECEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présentes par procuration : GOEURY Béatrice à PANTEL-BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : TRAVAUX POUR LA SECURISATION ET L'AMELIORATION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE – CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR – DESIGNATION DES ENTREPRISES

Le Maire rappelle que les travaux d'amélioration et de sécurisation de la Brigade de la Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole ont débuté en 2024. Monsieur le Maire indique que pour continuer les travaux prévus relatifs à la Chaufferie Bois et le réseau de chaleur, une consultation des entreprises par procédure adaptée a fait l'objet d'une publication en date du 27 septembre 2024 pour une date limite de remise des offres fixée au 30 octobre 2024 à 12 heures.

La décomposition de l'opération comporte 8 lots :

1. Gros œuvre - VRD
2. Charpente bois
3. Couverture bac acier - zinguerie
4. Menuiseries extérieures
5. Menuiseries intérieures
6. Plâtrerie isolation
7. Chauffage
8. Réseau de chaleur

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2024, les lots 1, 4, 5, 6 et 8 ont été attribués :

- l'entreprise ROUSSET est retenue pour 32 980.85 € H.T. pour le lot 1 ;
- l'entreprise LR ALUMINIUM est retenue pour 4 800.00 € H.T. pour le lot 4 ;
- l'entreprise DUARTE est retenue pour 3 100.00 € H.T. pour le lot 5 ;
- l'entreprise DUARTE est retenue pour 3 894.00 € H.T. pour le lot 6 ;

- l'entreprise MARQUET est retenue pour 65 258.00 € H.T. pour le lot 8.
Lors de ce conseil, il a été décidé de relancer la consultation pour les lots 2, 3 et 7. Ainsi une nouvelle consultation des entreprises par procédure adaptée a fait l'objet d'une publication en date du 19 novembre 2024 pour une date limite de remise des offres fixée au 13 décembre 2024 à 12 heures.

Les entreprises qui ont répondu sont les suivantes :

↳ Pour le lot 2 : Charpente bois

Estimation du Marché : 7 600.00 € H.T.

- Entreprise LOZERE CHARPENTE : 12 473.33 € H.T.
- Entreprise SARL ORLHAC : 7 599.42 € H.T.
- Entreprise SARL Fabrice BRUN : 8 364.29 € H.T.
- Entreprise SAS MALIGES CONSTRUCTIONS BOIS : 8 938.41 € H.T.

↳ Pour le lot 3 : Couverture bac acier – zinguerie

Estimation du Marché : 5 100.00 € H.T.

- Entreprise LOZERE CHARPENTE : 6 670.32 € H.T.
- Entreprise SARL ORLHAC : 4 653.45 € H.T.
- Entreprise SARL Fabrice BRUN : 6 268.96 € H.T.

↳ Pour le lot 7 : Chauffage

Estimation du Marché : 124 000 € H.T.

- Entreprise CALMELS PETITFOUR : 168 395.00 € H.T.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises lorsque leur offre est conforme ou de déclarer infructueux les lots lorsqu'il n'y a pas d'offre ou bien lorsque celle-ci n'est pas conforme. Ainsi il est proposé :

↳ Pour le lot 2 : Charpente bois

Le Maire propose de retenir l'offre classée en n°1 suite à l'analyse, ainsi l'entreprise Entreprise SARL ORLHAC est retenue pour 7 599.42 € H.T pour le lot 2.

↳ Pour le lot 3 : Couverture bac acier – zinguerie

Le Maire propose de retenir l'offre classée en n°1 suite à l'analyse, ainsi l'entreprise SARL ORLHAC : est retenue pour 4 653.45 € H.T pour le lot 3.

↳ Pour le lot 7 : Chauffage

Le Maire propose de retenir l'offre classée en n°1 suite à l'analyse, ainsi l'entreprise Entreprise CALMELS PETITFOUR est retenue pour 168 395.00 € H.T pour le lot 7.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les propositions d'attribution pour les lots 2, 3 et 7 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Le Maire,

Samuel SOULIER

